

Nantes, le 18 octobre 2019

Assemblée régionale des 17 et 18 octobre

La Région des Pays de la Loire adopte son Plan de prévention et de gestion des déchets et son Plan d'actions économie circulaire

L'assemblée régionale des Pays de la Loire vote en séance plénière du 17 et 18 octobre la décision modificative n°3, ainsi que les principales orientations du futur budget primitif pour 2020 qui sera soumise au vote du Conseil régional en décembre prochain. Plusieurs nouvelles actions sont proposées dont l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets et son plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

La gestion des déchets est un facteur fondamental de la préservation de l'environnement. La Région des Pays de la Loire a construit son Plan régional de prévention et de gestion des déchets et son Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire dans le cadre de sa Feuille de route sur la transition énergétique et écologique avec pour objectifs la préservation des ressources, la réduction de production des déchets mais aussi l'émergence de nouvelles filières innovantes.

Après 2 ans de concertation saluée par les avis favorables de l'autorité environnementale et de la commission d'enquête publique, ces plans ont été soumis à l'approbation de l'assemblée régionale.

Un plan régional pour amplifier les efforts

11 200 000 tonnes de déchets sont traitées chaque année en Pays de la Loire. Le plan déchets s'inscrit dans une dynamique déjà fortement portée par les territoires notamment pour inciter les populations à produire moins de déchets et à les trier. Les premières actions marquantes mises en place dès 2019 seront poursuivies et amplifiées en 2020 avec notamment la structuration d'un observatoire des déchets en partenariat avec l'ADEME, la DREAL et les Départements, et le financement de dix-huit dossiers lauréats de l'appel à projets pour l'économie circulaire qui mobilise un budget de plus de 917 K€.

Une initiative régionale « zéro déchet plastique non valorisés »

Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques. Moins de 30 % sont collectés en vue de leur recyclage. D'ici 2030, la production de déchets plastiques pourrait augmenter de 40% avec des conséquences sanitaires et environnementales. Pour aller plus loin dans la réduction et le recyclage des déchets plastiques, la Région s'engage via ses politiques publiques et l'évolution de ses propres pratiques. Quelques exemples : soutien aux réflexions pour la réduction des emballages plastiques, en particulier alimentaires, prise en compte dans ses marchés publics pour limiter l'achat de produits en plastique ou privilégiant le plastique recyclé, ...

Préserver les ressources et créer des emplois avec l'économie circulaire

La Région se mobilise pour encourager l'économie circulaire, nouveau modèle de production et de consommation. Le Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire a été adopté ce jour par la majorité régionale. Ses 26 initiatives sont structurées autour de trois enjeux :

- préserver nos ressources pour une utilisation efficiente,
- créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi,
- créer de nouvelles filières innovantes.

Les déchets en Pays de la Loire en chiffres



CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97